

CHINE

Liberté religieuse : rien que des mots...

Index AI : ASA 17/065/2004

ÉFAI

Mardi 21 décembre 2004

ARTICLE DESTINÉ AU SITE news.amnesty

À l'approche de Noël, les autorités chinoises ont annoncé des mesures qui constituent, selon le quotidien officiel *China Daily*, « un grand pas en avant en matière de protection de la liberté religieuse des citoyens chinois ». Une bonne nouvelle, donc, pour tous ceux qui sont persécutés, en Chine, pour avoir mené des activités religieuses ? Et que dire de Zhang Rongliang, célèbre responsable chrétien arrêté par la police dans la province du Henan, le 1^{er} décembre, et de toutes les personnes interpellées et emprisonnées en raison de leurs convictions ?

Lorsqu'on procède à un examen attentif du nouveau « Règlement relatif aux affaires religieuses », qui doit être promulgué le 1^{er} mars 2005, on s'aperçoit, malheureusement, que peu de choses ont évolué dans la politique menée par la Chine dans le domaine des religions, qui sont soumises à un contrôle très strict par les autorités. Ce Règlement ne définit pas le terme « conviction religieuse », pas plus qu'il ne détaille les activités religieuses « normales » et « légitimes » qu'il est censé protéger.

La Chine compte cinq religions officiellement reconnues – bouddhisme, taoïsme, islam, protestantisme et catholicisme –, qui ne peuvent s'organiser hors du contrôle et de la surveillance des autorités. Ainsi, la religion catholique existe officiellement à travers l'Église catholique patriotique de Chine, qui est indépendante de Rome et dont les évêques sont désignés par Pékin, et non par le pape. En Chine, les membres de l'Église romaine ou de toute autre Église non reconnue par l'État sont en butte à des persécutions extrêmes

Zhang Rongliang est à la tête de l'Église Chine chrétienne, l'un des plus importants réseaux d'« églises de maison » (lieux de prière des groupes religieux indépendants) dans le pays ; il dirige également l'Église évangélique Fangcheng, un mouvement protestant. Il a été appréhendé à Xuzhai, son village, dans la municipalité de Zhengzhou. D'après un fidèle, la police a fouillé toutes les maisons du village et saisi des DVD à caractère religieux, ainsi que des documents et des photos montrant que Zhang Rongliang avait contacté « des étrangers et des

organisations étrangères », ce qui, en Chine, est passible d'emprisonnement. L'épouse et l'enfant de cet homme sont entrés dans la clandestinité.

Zhang Rongliang a déjà été emprisonné à cinq reprises en raison de ses convictions. Au total, il a été privé de liberté pendant douze ans, et a été sauvagement torturé en détention. Il est le coauteur de *Églises de maisons en Chine : Confession de foi et déclaration*, et est cité par la presse internationale dans un certain nombre d'articles portant sur la religion en Chine, ce qui l'expose d'autant plus au risque d'être arrêté et torturé.

Au moment où Zhang Rongliang a été interpellé, la police s'est également rendue dans le canton voisin de Fangcheng et a effectué des descentes dans au moins trois « églises de maison » non reconnues par les autorités.

Le cas de cet homme est loin d'être isolé. Dans un rapport récent intitulé [Human rights defenders at risk](#) (index AI : ASA 17/045/2004), Amnesty International a présenté celui de Liu Fenggang, Xu Yonghai et Zhang Shengqi, trois membres de l'Église protestante non reconnue par les autorités qui ont été emprisonnés pour avoir rendu publiques, après enquête, les persécutions dont ont été victimes des chrétiens de la province du Zhejiang. Ces hommes n'ont jamais eu recours à la violence, ni même prôné son usage, dans le cadre de ces activités.

Ils ont été appréhendés lors d'une grande vague de répression lancée par les autorités, en mars 2003, contre les Églises clandestines de la province du Zhejiang. En juillet de la même année, plus d'une dizaine d'« églises de maison » auraient été détruites et au moins 300 chrétiens arrêtés. Certains auraient été battus et soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

Dans l'acte d'inculpation dressé contre les trois hommes, le parquet a indiqué que la charge de « divulgation de secrets d'État à des organisations étrangères » était liée à la décision de Liu Fenggang d'écrire, de diffuser et de publier plusieurs rapports rédigés sur une période de deux ans, qui décrivaient la destruction d'églises et le traitement particulièrement sévère réservé aux membres d'Églises clandestines. Xu Yonghai, médecin, est quant à lui accusé d'avoir envoyé ces rapports à *Christian Life Quarterly*, un magazine en langue chinoise basé aux États-Unis, et Zhang Shengqi, informaticien, de les avoir diffusés à l'étranger par courrier électronique.

Le 6 août 2004, un tribunal a respectivement condamné Liu Fenggang, Xu Yonghai et Zhang Shengqi à trois, deux et un an d'emprisonnement, ces peines comprenant la période déjà passée par ces hommes en détention provisoire. Ainsi, bien

qu'Amnesty International n'ait pas été en mesure de confirmer sa libération, il semble que Zhang Shengqi soit sorti de prison au mois de novembre, au terme de sa peine d'un an d'emprisonnement. Liu Fenggang et Xu Yonghai restent quant à eux détenus dans la prison de Hangzhou Xijiao.

Dans le nouveau Règlement, aucune disposition ne vise à réduire les restrictions imposées aux Églises clandestines ni les persécutions qui les accompagnent. Au contraire, ce texte se borne à définir le rôle incombant à diverses administrations chargées de surveiller les affaires religieuses. Et, s'il améliore l'administration des religions reconnues par l'État et permet aux membres des Églises officielles de participer à certaines décisions, il ne prévoit aucune règle visant à mettre un frein aux arrestations, placements en détention et condamnations arbitraires ni aux démolitions d'églises et autres bâtiments si fréquents en Chine.

D'après le *China Daily*, « ces dispositions sont destinées à résoudre des situations et des questions nouvelles qui sont apparues ces dernières années avec le rapide développement socioéconomique de la Chine. » Afin d'être prises au sérieux dans ce domaine, les autorités chinoises devront faire plus qu'étendre leur contrôle sous le couvert d'étendre la liberté religieuse. Enfin, pour que la liberté religieuse ne se réduise pas à de vains mots en Chine, les pouvoirs publics devront reconnaître le droit de toute personne de pratiquer pacifiquement sa religion, quelle qu'elle soit.